

**Communauté Economique et
Monétaire de l'Afrique centrale**



République Centrafricaine

Union – Travail – Justice



Programme Economique Régional

Volet Gabon

Mai 2011

Introduction

Liens du PER/CEMAC avec les priorités de développement du gouvernement gabonais

Faiblement diversifiée, l'économie gabonaise a souffert de la contraction de la demande et de la détérioration des termes de l'échange en 2009, et la croissance fut négative (-1,4%). Sous l'effet de l'augmentation de l'investissement public et du rebond des activités minières, la croissance s'est élevée à 4,5% en 2010, et devait se renforcer en 2011.

Le Gabon tire plus de 70% de ses revenus du pétrole. Les autorités ont pour objectif de faire du Gabon un pays émergent en diversifiant l'économie, pour le rendre moins dépendant du pétrole, et en améliorant le climat des affaires. Le gouvernement s'est récemment engagé en faveur du développement de l'eco-tourisme et de l'amélioration des infrastructures de transport. Les autorités ont également conscience de la nécessité de rééquilibrer les finances publiques, d'accélérer la croissance économique pour préparer l'après pétrole, et de réformer le secteur financier.

Les politiques et stratégies de développement du Gouvernement gabonais vise à transformer le Gabon pour en faire un pays émergent et prospère, placé sous le signe de l'unité et de la solidarité. Cela passe par la préservation de la paix et un renforcement de la cohésion sociale, qui sont les bases essentielles pour le développement économique du pays.

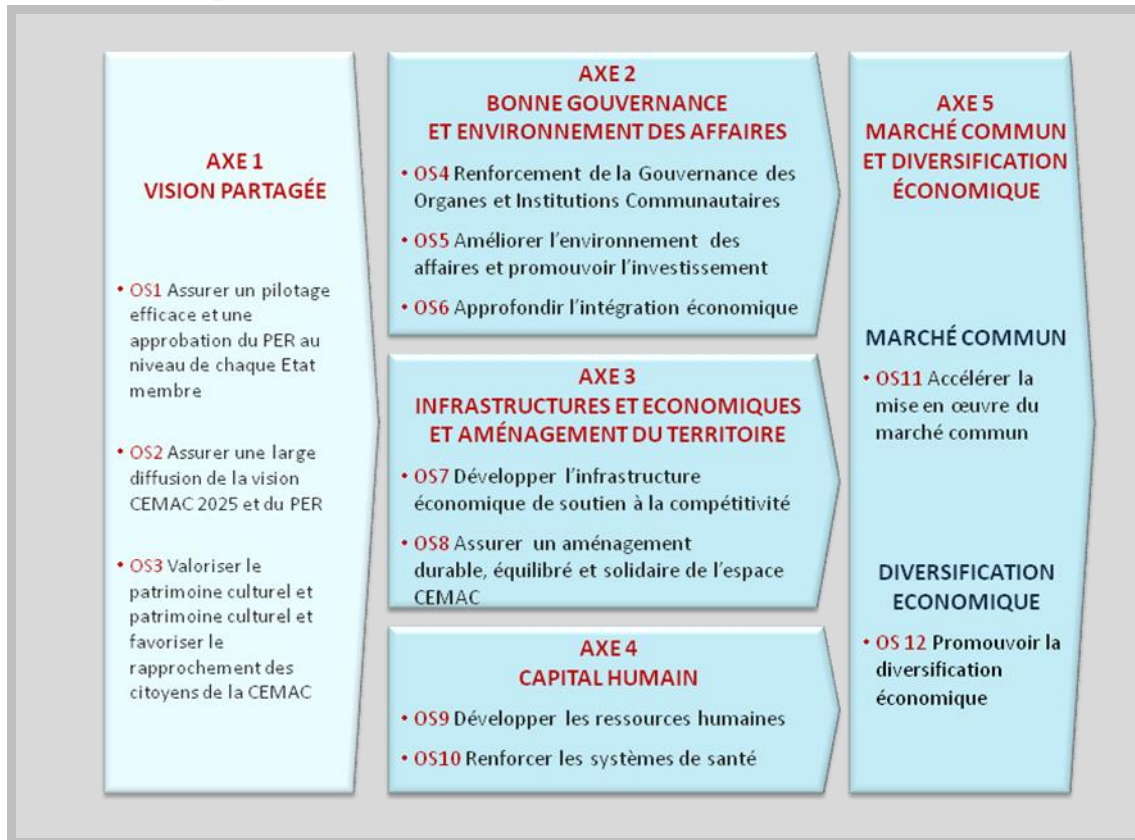
« **L'Avenir en Confiance** » prôné par le Gouvernement a pour priorité :

- Une meilleure gestion des finances publiques ;
- Une meilleure redistribution de la richesse et des responsabilités dans la conduite des affaires publiques ;
- La justice pour tous ;
- La construction des routes praticables en toutes saisons ;
- L'emploi des jeunes et le pouvoir d'achat des ménages ;
- La solidarité envers les personnes économiquement faibles
- L'accès à l'eau potable et à l'énergie ;
- La santé, l'éducation, le logement et la formation des jeunes ;
- La sécurisation de l'environnement national des affaires ;
- Le maintien de la paix et de l'unité nationale.

La création d'emplois et de richesses, le partage juste et équitable de ces richesses, la transformation et la diversification de l'économie gabonaise, le renforcement de la démocratie et des institutions; telles sont les priorités du Gouvernement gabonais qui, somme toute, s'articulent pleinement avec les axes stratégiques du PER CEMAC. En effet, le PER de la CEMAC, par son orientation en faveur de la diversification des

économies de la Sous-région, de la Bonne Gouvernance, du capital humain... vient consolider les priorités définies par les autorités du Gabon. Il constitue une passerelle qui permet d'assurer une bonne articulation entre le niveau régional et le niveau national.

Encadré 1: Master plan du PER CEMAC



Le PER CEMAC sera un vecteur accélérateur de l'émergence du Gabon par l'accès plus rapide aux grands marchés et le développement de projets structurants, notamment d'infrastructures exigeant une taille critique. A court terme, le PER CEMAC financera deux tronçons routiers, deux projets d'interconnexion électrique, la fibre optique régionale et facilitera la mise en place d'AIR CEMAC. De façon plus structurante, le PER permettra au Gabon de valoriser son potentiel hydroélectrique et de devenir exportateur à l'horizon 2020, facilitera le développement de débouchés pour son industrie du bois et renforcera son positionnement régional et international dans l'économie forestière en y installant la Plateforme Régionale Qualité Innovation de l'Economie forestière. Ceci passe cependant par le développement, notamment à travers le PER, de réseaux de transport (transport, énergie et télécommunications) reliés aux grands marchés, permettant de renforcer la compétitivité logistique du pays. La mise en place d'un cadre PPP et du Fonds Emergence Cemac faciliteront le développement au Gabon de ces infrastructures régionales. Le PER jouera également un rôle significatif dans le renforcement des capacités institutionnelles et humaines du Gabon, à travers le renforcement du dispositif statistique national, l'appui à la réforme LMD des universités, le soutien à la formation professionnelle, la mise en place d'un à

deux Centres d'Excellence dans la formation technique supérieure, et le renforcement des capacités de l'administration en matière de politiques commerciales, de politiques de concurrence et de négociations commerciales internationales. Le PER facilitera enfin une intégration plus harmonieuse de l'ensemble de l'espace Cemac, par une politique commune d'émigration et d'immigration et une gestion harmonisée et concertée des flux migratoires. La Cellule Nationale du PER du Gabon aura à ce titre un rôle majeur à jouer pour veiller à la bonne mise en place de ce programme, en appui à la politique nationale de l'émergence, en particulier sur les projets présentés dans le tableau suivant.

Le PER CEMAC se décline en 5 axes, 12 objectifs stratégiques, 29 programmes et 89 projets

Les cinq axes sont : i) la vision partagée, ii) la bonne Gouvernance et l'environnement des affaires, iii) les Infrastructures économiques et l'aménagement du territoire, iv) le capital humain et v) le marché commun et diversification économique. L'encadré 1 présente un panorama des axes et des objectifs stratégiques. L'axe 1 Vision partagée, qui vise à assurer la diffusion et le partage de la vision CEMAC 2025, se décline en 3 objectifs stratégiques : Assurer un pilotage efficace et une appropriation du PER au niveau de chaque État membre, assurer une large diffusion de la Vision CEMAC 2025 et du PER et valoriser le patrimoine culturel et favoriser le rapprochement des citoyens de la CEMAC. L'axe 2 Bonne Gouvernance et Environnement des affaires, qui vise à bâtir des institutions communautaires solides et un environnement des affaires attractif dans l'espace CEMAC, se décline en 3 objectifs stratégiques : consolider la Bonne Gouvernance, améliorer l'environnement des affaires et promouvoir l'investissement et approfondir l'intégration économique. L'axe 3 Infrastructures économiques et aménagement du territoire, qui vise à assurer la mise à niveau de la CEMAC en matières d'infrastructures économiques, se décline en 2 objectifs stratégiques : développer l'infrastructure économique de soutien à la compétitivité et assurer un aménagement durable, équilibré et solidaire de l'espace CEMAC. L'axe 4 Capital Humain, qui vise à renforcer de manière substantielle le capital humain de la Communauté, se décline en 2 objectifs stratégiques : développer les ressources humaines et renforcer les systèmes de santé. Enfin, l'axe 5 Marché commun et diversification économique, qui vise à accélérer la mutation de la CEMAC en un acteur moteur d'un vaste marché régional de 260 millions d'habitants et en une plateforme compétitive d'exportation vers les marchés internationaux, se décline en 2 objectifs stratégiques : accélérer la mise en œuvre du Marché Commun et promouvoir la diversification économique.

La mise en œuvre du PER va connaître une montée en régime progressive de 2011 à 2015

Cette stratégie progressive de mise en œuvre répond à trois contraintes qu'il est indispensable de prendre en compte : i) les capacités des institutions communautaires, en particulier de la Commission de la CEMAC, qui vont se renforcer progressivement et permettre une activité de plus en plus élargie, ii) le calendrier de mise en œuvre des

projets, qui doivent passer par une phase d'études et de préparation avant la phase d'exécution, iii) la disponibilité du financement, qui sera également progressive parallèlement à la mobilisation des partenaires autour du PER CEMAC.

Sources et méthodes d'élaboration du PER-VOLET-PAYS

Pour que le Programme Economique Régional (PER) soit efficace, il faut qu'il soit pris en charge par le pays et reçoive un large appui de l'opinion publique. Le PER-VOLET-PAYS décrit les programmes et projets, structurels et intégrateurs qu'un pays mettra en œuvre pendant entre 2011 et 2025 pour « faire de la CEMAC un espace économique intégré émergent, où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance, au service du développement humain. Les PER-VOLET-PAYS sont élaborés par les gouvernements des Etat membres de la Communauté avec le concours des services de la Commission de la CEMAC selon un processus participatif dans lequel s'impliquent toutes les parties prenantes au niveau national. Les PER-VOLET-PAYS servent de cadre aux financements communautaires.

Cinq grands principes régissent le dispositif des PER-VOLET-PAYS. Les Programmes Economiques Régionaux des pays doivent être :

- Elaborés par les Cellules nationales du PER avec une large participation de la société civile;
- axées sur les résultats et les mesures susceptibles d'avoir un effet bénéfique sur les pauvres;
- intégrateurs dans la perspective de sélection des programmes et projets
- orientées sur le partenariat via la participation concertée des partenaires du développement (gouvernement, parties prenantes au niveau national et bailleurs de fonds extérieurs);
- et inscrites dans une perspective à long terme du recul de la pauvreté.

En effet, prenant en compte les possibilités de report qu'offre la programmation glissante, une démarche sélective des projets a été adoptée, sous-tendue par le réalisme dans la détermination du niveau des priorités et de la capacité d'absorption du financement à mobiliser. Cette démarche a abouti à la définition des critères de sélection ci-après :

1. le caractère intégrateur des projets (application du principe de « subsidiarité ») ;
2. le caractère prioritaire des projets tout en tenant compte de leur maturité avérée ainsi que de leur faisabilité sur la période du programme ;
3. le non disponibilité de tout ou partie du financement pour le projet.

Le PER-VOLET-PAYS n'en est pas pour autant un document négocié. Il fait ressortir toutes les différences qu'il peut y avoir entre le programme défini par le pays et ceux conçus dans une optique essentiellement intégrateur. Un rapport d'avancement annuel sera publié durant sa mise en œuvre.

TABLES DES MATIERES

Document liminaire

- Introduction
- Table des matières
- Sigles et abréviations
- Sources et méthodes
- Indicateurs de Base

Première partie : Information de base sur le pays

1.1. Informations générales

- 1.1.1. Situation géographique
- 1.1.2. Climat, sols et végétation
- 1.1.3. Population
- 1.1.4. Organisation politique et administrative

1.2. Aperçu de la situation économique et sociale

- 1.2.1. Situation économique
 - Evolution du niveau des prix
 - Finances publiques
 - Dette
 - Commerce extérieur
 - Principales contraintes au développement
- 1.2.2. Situation sociale
- 1.2.3. Perspectives pour l'année 2012

Deuxième partie : La réponse communautaire face aux priorités de développement du Gabon

- 2.1. Les grandes lignes de politiques et stratégies de développement du Gabon
- 2.2. Les Axes stratégiques du PER CEMAC face aux priorités du Gabon
 - 2.2.1. Projets intégrateurs du Gabon pour le quinquennat 2011-2015
 - 2.2.2. Projets intégrateurs du Gabon pour les années d'après

SIGLES ET ABREVIATIONS

A compléter par l'équipe CEMAC au terme de la rédaction de la version finale du document.

INDICATEURS DE BASE

SUPERFICIE

POPULATION

PIB PAR HABITANT (2010)

INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN (2010)

STATISTIQUE DEMOGRAPHIQUE

Densité de la population (2010)
Taux de croissance démographique
Répartition de la population
 Urbaine
 Rurale

SANTE

Taux de mortalité infantile
Espérance de vie à la naissance
Accès à l'eau salubre
Accès aux moyens d'assainissement
Médecins pour 25 000 Habitants

EDUCATION

Taux brut de scolarisation au primaire
Taux net de scolarisation au primaire
Taux brut de scolarisation au secondaire
Taux net de scolarisation au secondaire
Taux d'alphabétisation des adultes de 10 ans et plus

ECONOMIE

Croissance réel du PIB (2010)
Taux moyen de croissance (2000-2010)
Part du secteur d'activité dans le PIB
 Primaire
 Secondaire
 Tertiaire
Dettes publiques
Ratio du service de la dette
Seuil de pauvreté

INFRASTRUCTURES

Routes revêtues
Routes en terre
Voies ferrées

PREMIERE PARTIE

INFORMATION DE BASE SUR LE GABON

1.1. Informations générales

1.1.1. Situation géographique

Le Gabon a une superficie de 268 667 Km². Le pays partage ses frontières au Nord avec le Cameroun au Nord-Est avec la Guinée Equatoriale, au Sud-Est avec le Congo. A l'Ouest le pays porte l'océan Atlantique sur près de 800 Km. Le pays présente une unité physique grâce à sa végétation et son réseau hydrographique très dense.

Le relief comprend trois zones géomorphologiques bien distinctes : la plaine côtière, les plateaux (au Nord et à l'Est dont les plateaux teké), les massifs montagneux dont les monts des cristal, le chaillu et l'Iboundji qui culmine à 972 m.

1.1.2. Climat, sols et végétation

On distingue trois zones climatiques. Dans le Nord, on rencontre un climat équatorial typique caractérisé par quatre saisons, deux pluvieuses (septembre à décembre et mars à juin) et deux saisons sèches qui s'intercalent aux saisons des pluies. La région centrale est zone du climat équatorial de transition de zone centrale, caractérisée par une très grande saison des pluies qui laisse peu de place à la saison sèche et une grande saison sèche bien marquée. Au Sud-Ouest et sur le littoral, on rencontre un climat équatorial de transition caractérisé par une longue saison sèche de quatre à cinq mois.

La forêt qui couvre 80% du territoire national (soit une superficie de 225 000 Km²) comprend la mangrove le long du littoral et la forêt sempervirente dense entrecoupée que quelques savanes.

1.1.3. Population

Le Gabon est un pays cosmopolite. Sa population, dont 50% à moins de 15 ans, est urbanisée à 80%. Elle vit principalement dans la zone côtière, notamment dans l'estuaire.

Le Gabon compte plus d'une quarantaine de groupes ethniques divisés en une centaine de sous-groupes apparentés parmi lesquels il y a : les Adoumas, les Kota, les Batékés, les Kwele, les Fang...

1.1.4. Organisation politique et administrative

Le Gabon a accédé à l'indépendance le 17 août 1960. Il est une république démocratique et laïque, qui reconnaît le pluralisme politique. Le Président de la république est élu pour un mandat 7 ans renouvelable. Le pouvoir législatif est réparti entre le Senat qui compte 91 membres élus pour six ans et l'Assemblée nationale qui

comprend 120 membres élus pour 5 ans. Le pouvoir judiciaire comprend la Cour constitutionnelle, la Cour judiciaire, la Cour des comptes et la Cour d'Appel.

Le pays est divisé en 9 provinces dirigées chacune par un gouverneur nommé par le Président de la République. Chaque province est à son tour subdivisée en département, chaque Département en Districts, chaque District en Canton, chaque Canton regroupant plusieurs villages.

1.2. Aperçu de la situation économique et sociale

Le indicateur que le taux de croissance prévisionnel en 2011 sera de 4,4%. Bien qu'un léger retrait par rapport à l'année 2010, la croissance restera élevée en République Gabonaise.

Les cours des principales matières d'exportation se sont renforcés, notamment ceux du pétrole, du manganèse et du caoutchouc. Les ventes à l'extérieur de bois débité se sont accrues, à la faveur de la reprise de l'activité économique dans la plupart des pays importateurs (Chine et Pays-Bas), mais aussi du moratoire des autorités nationales, avant la mise en application du décret fixant les nouvelles conditions d'exploitation de cette filière.

La progression du Produit Intérieur Brut a été de 6,3% en 2010 selon le cadre macroéconomique de la programmation monétaire initiale de la BEAC, les indicateurs sectoriels de la plupart des branches d'activités se sont affermis et consolidés au cours de l'année 2010, en liaison avec le nouveau programme de développement de l'économie gabonaise, matérialisé entre autres par un accroissement significatif de l'investissement, et par la reprise, bien que timide de l'économie mondiale, dont le Gabon bénéficie par l'importance de son commerce extérieur.

L'inflation annuelle en constante baisse, a été en 2010 de 1,5%. Cependant des pressions importantes de la demande interne sur l'offre disponible sont susceptibles de dégrader cet indice qui devra en tout état de cause être contenu dans la norme de 3%, en 2011. Dans le secteur primaire, la production pétrolière a enregistré une légère hausse + 9,9% à 12,431 millions de tonnes contre 11,310 millions en 2009. Cette performance tient en partie à la mise en production du champ Koula, dans la province de la Ngounié. Le prix moyen de cession officiel des bruts gabonais a terminé l'année 2010 à 77 dollars US.

La production cumulée de minerai et d'agglomérés de manganèse a atteint 3,200 millions de tonnes, soit une progression de 60,7%, la plus importante des produits d'exportation, eu égard au tonnage de l'année 2009 et des performances des autres secteurs. Les exportations ont augmenté de 49,2% à 3,203 millions de tonnes contre 2,146 millions de tonnes à fin décembre 2009. Cette embellie est consécutive à la bonne conjoncture mondiale des cours des minéraux et au relèvement des prix du minerai et des alliages de manganèse. Le chiffre d'affaires a plus que doublé, +

156,5% à 457,815 milliards de FCFA contre 178,433 milliards de FCFA à fin décembre 2009.

L'évolution de l'activité du secteur forestier gabonais est le reflet de la nouvelle politique forestière du Gouvernement dont l'objectif est la transformation locale du bois. La production des grumes est en baisse à fin 2010 alors que celle de placage est en légère hausse.

Pour ce qui est des filières cacao, café, élevage, pêche, cultures vivrières, ces secteurs sont en pleine restructuration avec le soutien du Japon dans l'élevage des silures ou encore le programme spécial pour la sécurité alimentaire portant sur les cultures vivrières, notamment le riz.

Le secteur secondaire s'est caractérisé par de bonnes performances réalisées dans le caoutchouc, l'agro-alimentaire, le raffinage, l'industrie du bois, l'énergie et l'eau ainsi que le bâtiment et les travaux publics.

La production de caoutchouc humide a progressé de 15% à 38 967 tonnes. Celle de caoutchouc granulé s'est accrue de 9,6% à 19 559 tonnes, en raison de l'acquisition d'une deuxième ligne de transformation de fond de tasse. Soutenu par la bonne tenue des cours du caoutchouc sur le marché international (2,55 millions de FCFA la tonne actuellement), le chiffre d'affaires a fortement augmenté de 59,4% à 21,471 milliards de FCFA contre 13,466 milliards de FCFA réalisés à fin décembre 2009. Pour la branche raffinage, le tonnage de brut total traité de raffinage s'est amélioré de 44% à 838 166 unités métriques contre 580 846 l'an dernier. Parallèlement, la production a connu un rebond de 61% à 896 554 tonnes contre 556 730 à fin décembre 2009.

Pour sa part, l'activité de placage s'est bien portée. La production a connu une nette progression en 2010 de 39,5% à 76 621 m³, tandis que les exportations ont augmenté de 57,7 % à 48 360 m³. Avec le rachat de l'usine des Bois tranchés du Gabon, la transformation en complexe industriel de certains site permet d'envisager en 2011 de servir une capacité de 250 000 m³ par an (tranchage, sciage, déroulage et fabrication de contreplaqués).

Le Bâtiment et travaux publics, soutenu par le programme d'investissement national a enregistré des résultats positifs en 2010. A contrario, la quantité de ciment fabriqué a progressé de 3,4% à 255 689 tonnes contre 247 276 tonnes en décembre 2009, en raison de l'ouverture de ce secteur à la concurrence.

La production de la branche des peintures et laques, s'est légèrement déprimé, -2,8%, s'établissant à 1 319 tonnes contre 1 357, tandis que le chiffre d'affaires s'est contracté de 1,8% à 2,132 milliards.

La production d'Eau minérale s'est accrue de 25,6% à 284 104 hectolitres contre 226 184 hectolitres l'an dernier. Le chiffre d'affaires, soutenu par la demande sans cesse

croissante du marché domestique, a augmenté de 20,6% à 6,354 milliards de FCFA contre 5,269 milliards de FCFA à fin décembre 2009.

Dans le secteur tertiaire les indicateurs sectoriels du commerce structuré, de l'hôtellerie et de la vente des produits pétroliers se sont raffermis. La progression des activités dans le commerce général, les télécommunications et les transports a aussi été significative. Le chiffre des ventes, tant de l'eau que de l'électricité, est passé de 128 milliards de FCFA en décembre 2009 à 149,134 milliards de FCFA au cours de la période sous-revue, soit un accroissement de 16,5%. Pour ce qui est du sucre, 16 219 tonnes ont été transformé ce qui correspond à une hausse de 6,7%. Les transports ferroviaires ont connu un accroissement de 30,8%, le transport maritime de 8,6%, alors que les résultats du transport aérien sont restés mitigés. Bien que saturées, les télécommunications ont eu une contribution sensible, avec un chiffre d'affaire cumulé des quatre opérateurs d'environ 250 milliards de francs.

Evolution du niveau des prix

L'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) enregistrerait à nouveau un fléchissement sur les douze mois de l'année 2010. Ainsi, l'inflation serait de 1,1% en moyenne en 2010 contre 1,9% atteint en 2009. Cette décélération des prix, favorable au pouvoir d'achat des ménages, s'expliquerait par le ralentissement des prix des produits alimentaires et du logement, ainsi que par la baisse des prix des services des transports et des télécommunications.

Finances publiques

Les statistiques relatives aux opérations financières de l'Etat, à fin décembre 2010, n'étant pas encore disponibles, la situation des finances publiques à fin novembre 2010 se présente ainsi qu'il suit : l'exécution du budget de l'Etat s'est soldée par un excédent primaire de 251,2 milliards de FCFA, un excédent base ordonnancements de 191,9 milliards de FCFA et un solde global «base caisse » de 101,7 milliards de FCFA.

Les recettes totales ont été recouvrées à hauteur de 1 703,6 milliards de FCFA contre 1 441,5 milliards de FCFA à fin novembre 2009, en hausse de 18,2%. Cette performance est tirée par le niveau d'encaissement des recettes pétrolières (+38,3% à 982,1 milliards de FCFA) par rapport aux recettes hors-pétrole qui se sont légèrement contractées de 1,3% à 721,5 milliards de FCFA. Les dépenses totales exécutées se sont établies à 1 511,7 milliards de FCFA contre 1 186,2 milliards l'an dernier, soit un accroissement de 27,4%.

Cette situation s'explique essentiellement par l'accélération du niveau d'exécution des dépenses relatives aux biens et services (16,5% à 230,3), aux transferts et subventions (2,5% à 210,8 milliards de FCFA) et aux dépenses d'investissement (158% à 522,8 milliards de FCFA).

Commerce extérieur

Pour l'année 2010, la valeur des exportations de marchandises s'est élevée à 4 641,2 milliards de FCFA contre 2 805,5 milliards en 2009, en nette progression de 65,4%. Cette performance est essentiellement impulsée par les exportations en valeur de produits agroalimentaires et pêche (+60% à 133 milliards de FCFA), pétrole (+80% à 3 918,6 milliards de FCFA), manganèse (+113,1% à +165,1 milliards de FCFA) et bois débités (+55,1% à +151,2 milliards de FCFA). En revanche, celles des bois en grumes se sont repliées de 51% environ à 137,1 milliards de FCFA, reflétant ainsi la mesure gouvernementale relative à l'interdiction d'exporter le bois en grumes.

1.2.2. Situation sociale

La demande du secteur social est plus forte d'année en année, le pays comptant 35 % de pauvres et 25 % de chômeurs, selon la direction générale de la statistique (DGS). La timidité de la réponse gouvernementale s'est soldée par des mouvements de grève de plus en plus fréquents. La position du pays dans l'indice de développement humain (IDH), au 103^e rang sur 177 pays, reste préoccupante. De même, le classement du Gabon dans le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, au 158^e rang sur 183 pays, reste à améliorer. La mise en œuvre du nouveau budget d'investissement pourrait y contribuer.

La politique en matière d'éducation vise à renforcer les capacités d'accueil dans le primaire et le secondaire, en vue d'atteindre des effectifs de 30 à 40 élèves maximum par classe, au lieu de 150 actuellement. L'enseignement scientifique doit être réorganisé, avec la spécialisation de certains établissements dans ces disciplines. L'enseignement professionnel et technique doit être amélioré, en misant sur l'augmentation de sa capacité d'accueil.

Au Gabon, où la scolarité est obligatoire de 6 à 16 ans, le taux de scolarisation dépasse 96 % en 2009. Toutefois, une part de 22 % de la population se déclare encore sans niveau et près de la moitié n'a pas dépassé le niveau du primaire, 18 % celui du collège et 6 % seulement ont achevé toute la scolarité secondaire.

Dans l'enseignement supérieur, l'instauration du système Licence, Master, Doctorat (LMD) en 2007/08 devait permettre la professionnalisation des études supérieures et les possibilités d'insertion rapide dans la vie active. Mais la mise en place de ce système se heurte à un problème d'ordre financier. Pour accueillir un étudiant en 3^e cycle pour son master, l'université d'accueil doit en effet déboursier entre 2.5 et 3 millions XAF. Plus d'une vingtaine d'étudiants en master impliquent des ressources dépassant les 60 millions XAF. Le gouvernement ne peut supporter de tels frais, mais il n'autorise pas l'instauration de frais de scolarité à la mesure de cette formation. Le secteur éducation s'est vu attribuer 38 milliards XAF en 2009.

La santé, considérée comme prioritaire, draine pour sa part 69 milliards XAF du nouveau budget d'investissement. Mais les attentes sont trop nombreuses, en termes de proximité avec les centres médicaux, de qualité des prestations et d'accès aux traitements.

Par ailleurs, le plateau technique, les soins et les médicaments doivent être pris en compte et bénéficier de ces ressources. Dans le même temps, en plus de la mise en œuvre progressive du plan national de développement sanitaire (PNDS), l'accent semble être mis sur trois grandes mesures. La première porte sur la poursuite de la gratuité des consultations et des soins dans les services des urgences, les salles d'accouchement, les laboratoires et la radiologie du Centre hospitalier de Libreville (CHL). La seconde porte sur la prise en charge progressive au CHL des pathologies chroniques nécessitant un traitement onéreux. La troisième vise à réformer l'École nationale d'action sanitaire et sociale (Enass), en vue de répondre aux nouvelles technologies en matière de santé.

Certaines mesures ont été prises en raison de la récession, pour protéger le pouvoir d'achat des ménages. Les traitements et salaires des agents de l'État vont en effet augmenter, du fait du relèvement des allocations de rentrée scolaire, de la hausse de l'aide au transport, de l'augmentation de certaines primes pour les agents de la santé et de l'éducation. Le salaire minimum a été relevé, passant à 150 000 XAF.

Cette mesure, qui ne rencontre pas l'assentiment des syndicats des travailleurs, est qualifiée d'injuste dans la mesure où elle ne concerne que les Gabonais payés à moins de 150 000 XAF. Par ailleurs, les agents de l'État devront percevoir une prime exceptionnelle, financée grâce aux économies réalisées grâce à la suppression de nombreux postes dans la haute administration et le gain attendu à l'issue du toilettage en cours du fichier de la fonction publique.

Selon le programme de lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le Sida (Plist), la pandémie du VIH/Sida est en nette régression. Le Gabon compte environ 52 000 personnes contaminées. Une enquête a été lancée en 2010 pour établir des données actualisées de l'année 2009. Si la tendance n'est pas encore renversée, l'épidémie ne croît plus comme avant. Selon le Plist, les prostituées, avec une prévalence de 20 %, quatre fois plus que la population générale, font partie des groupes les plus touchés. Dans l'armée, le taux de prévalence s'élève à 4.2 %. Chez les jeunes scolarisés, ce taux s'élève à 1.7 %. Le dépistage volontaire est l'axe majeur du plan national stratégique de lutte contre le VIH/Sida pour la période 2008-12. Le test est gratuit pour les femmes enceintes, les élèves, les étudiants, les moins de 15 ans, les retraités et les indigents. Jusqu'en 2001, le pays ne disposait que d'un centre de prise en charge, le centre de traitement ambulatoire de Libreville (CTA). Aujourd'hui, il existe dix CTA, soit un CTA par province dont deux dans la province de l'Estuaire, où se trouve la capitale. En plus des CTA, le Gabon dispose de cinq centres de prise en charge des malades, annexés aux centres hospitaliers. Environ 20 000 patients sont pris en charge dans l'ensemble de ces centres de traitement. Par ailleurs, 8 500 personnes sont sous traitements antirétroviraux. Chaque année, en moyenne, 1 000 nouvelles

personnes sont admises au traitement du VIH/Sida. Ce poste coûte si cher à l'État gabonais que celui-ci a mis en place un fonds national de solidarité thérapeutique (FNST) destiné aux malades du VIH/Sida, doté d'un budget annuel de 1.5 milliard XAF. Le Gabon bénéficie par ailleurs du soutien du Fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme (FMLSTP).

L'habitat et le logement sont d'autres préoccupations majeures. Le gouvernement devrait consacrer 40 milliards XAF à ce poste en 2010 pour améliorer les conditions de vie des populations. Mais l'État a toujours promis de soutenir l'accès à la propriété, par le biais de l'aménagement des parcelles, et les facilités accordées aux opérateurs économiques qui souhaitent investir dans ces secteurs. Chaque année, quelque 5 000 familles sont en quête d'un logement décent. Les financements dégagés à cette fin ne se traduisent pas par des effets concrets. Du coup, les investisseurs potentiels, confrontés à une bureaucratie majoritairement corrompue, ont fini par se décourager.

1.2.3. Perspectives à moyen terme

Le cadre macroéconomique de la BEAC révisé en décembre 2010, indique que le taux de croissance prévisionnel en 2011 sera de 4,4%. Bien qu'en léger retrait par rapport à l'année 2010, la croissance restera élevée en République Gabonaise. Cette performance résulte de la conjonction de différents facteurs. Le secteur hors pétrole restera le principal contributeur du produit intérieur brut. La croissance sera aussi soutenue par la demande intérieure grâce principalement au niveau important des investissements et à leurs effets induits. Parallèlement, la production pétrolière restera à son niveau actuel avec la poursuite de l'exploitation des gisements Koula, Banio et Gwedidi. Cependant, en raison de la situation internationale dans certains pays producteurs, le niveau actuel des cours pourrait significativement s'accroître et impacter positivement la balance commerciale du Gabon. Par ailleurs, les exportations de minerais (manganèse) qui avaient déjà profité d'une demande internationale très forte couplé à d'excellents rendements, pourraient en 2011 s'accroître, en raison de la diminution des stocks mondiaux des principaux importateurs. Dans ce contexte, toute chose égale par ailleurs, le PIB nominal en 2011 s'établirait à 7316,7 milliards de francs CFA, dont 3686,1 milliards pour le secteur pétrolier. Le PIB par habitant afficherait une progression de 7%, alors que les tensions inflationnistes apparaîtraient, contrairement à la tendance baissière de l'année précédente. L'indice des prix ne devrait pas cependant dépassé la norme de convergence de 3% en 2011.

Le lancement par le Gouvernement en 2010 d'un vaste programme d'investissements conjugué aux nombreuses mesures de soutien au pouvoir d'achat des ménages, le dynamisme des investissements privés, le raffermissement du secteur extérieur continuera d'impacter positivement la demande globale bien que moins vigoureusement. En revanche, la contribution du secteur extérieur au PIB redeviendra positive en 2011(+1,6).

Au niveau de la demande intérieure, le taux de contribution global sera de 2,8% en 2011, en retrait par rapport à 2010 où il avait atteint 15%. La consommation globale serait de -1,6% contre 2,6 points en 2010 du fait essentiellement de la composante privée qui ressortirait à -2,1% du PIB contre 1,1% en 2010, tandis que la consommation publique représenterait 0,5% du PIB contre une contribution de 1,5% en 2010.

Les investissements bruts constitueraient le principal moteur de la croissance en 2011, avec une contribution de 4,4% points contre -12,5 points en 2010. Les investissements privés impacteraient positivement la croissance en (+4,6 points contre une contribution de 9,9% l'année précédente, probablement en raison de l'amélioration de la situation de trésorerie des entreprises et de la vigueur du secteur du BTP, qui tirerait profit des nouveaux programmes d'investissements publics et de ceux du secteur privé. Au total, le taux d'investissement s'élèverait à 34,4 % en 2011 contre 233,7 % en 2010.

Du côté de l'offre, outre les perspectives optimistes des industries pétrolière et minière en 2011, basées sur une conjoncture internationale qui marquera le pas certes mais s'inscrira dans une dynamique de consolidation des acquis de l'année précédente, l'offre globale, a prix constant, se présenterait ainsi qu'il suit : le secteur primaire aurait une contribution de (+2,9% contre 3,7% en 2010) soutenue par l'activité de l'industrie du bois (+10%), une légère hausse de la part des industries extractives (2%) alors que l'agriculture, l'élevage et la pêche se maintiendrait au niveau de l'année précédente, à 4,2%. A prix courants, le poids de ce secteur reste prépondérant avec des industries extractives à +17,2% alors que la contribution de la forêt reculerait de -44,2%. Les secteurs secondaire et tertiaire connaîtraient respectivement une stagnation à -0,1% et une contribution positive à 6%, dominé dans ce dernier cas par une offre des pouvoirs publics qui passerait de 6,6% en 2010 à 12,7% en 2011.

DEUXIEME PARTIE

**LA REPOSE COMMUNAUTAIRE FACE AUX PRIORITES DE
DEVELOPPEMENT DU GABON**

2.1. GRANDES LIGNES DE POLITIQUES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DU GABON

Les priorités de développement du Gouvernement gabonais s'articulent autour de neuf points qui en constituent les axes stratégiques.

Axe 1 : Consolider l'Etat de droit

L'Etat de droit est la première condition pour consolider la démocratie. Il signifie pluralisme politique, liberté d'opinion et d'expression, liberté d'association et d'entreprise à travers les institutions républicaines existantes. Dans cette perspective, l'Etat devrait continuer à soutenir le développement de la presse et encourager les initiatives de la société civile. Par ailleurs, il faut rééquilibrer dans la Constitution les pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire. A cet effet, il convient de préciser les rôles et les missions des acteurs de chaque pouvoir, tout en veillant à renforcer les capacités du Parlement et de la justice pour leur permettre de jouer efficacement leurs rôles.

Axe 2 : Faire de la décentralisation une réalité

La **déconcentration** et la **décentralisation** seront la règle plutôt que l'exception, l'Etat central devant justifier à chaque fois ses motivations lorsqu'il décide de conserver certaines fonctions par devers lui. Les services publics pourront ainsi être plus proches des citoyens et usagers et être en mesure de mieux les servir et de répondre plus rapidement à leurs besoins.

Axe 3 : réussir la moralisation de la vie publique et assurer une meilleure gouvernance des affaires

Il importe de restaurer la confiance entre la Nation et sa classe politique, entre l'Administration et les administrés. L'égalité de tous devant la loi, l'existence et l'action des structures d'inspection et de contrôle crédibles, la vigilance d'une presse libre et responsable doivent résolument ramener et maintenir les hommes politiques, l'administration, les cadres et acteurs du public, du para public et du privé dans le strict respect de l'éthique républicaine et de la bonne gouvernance.

La **réforme de l'Administration publique** sera engagée, pour en faire un moteur du développement. Les fonctionnaires bénéficieront de meilleures conditions de travail et d'une gestion plus dynamique de leur carrière, et seront de plus en plus gérés sur la base unique du mérite et de l'effort dans le travail.

La **consultation**, l'écoute et le dialogue social seront promus comme des valeurs cardinales, à tous les niveaux. Les organisations de la Société civile et les institutions traditionnelles seront légalement mieux reconnues et leurs capacités renforcées, de manière à ce qu'elles puissent contribuer activement à la conception, à l'exécution et au contrôle citoyen des politiques publiques.

Axe 4 : Préserver l'intégrité territoriale et consolider les rapports avec les pays voisins et amis

Les **Forces de défense et de sécurité** devraient faire l'objet d'une attention particulière. Les priorités d'action concerneront la professionnalisation de l'armée et l'opérationnalité effective de toutes les composantes de nos forces.

La défense du territoire national ainsi que celle de la souveraineté du peuple Gabonais est un impératif. Aucune partie du territoire national ne pourra et ne devra être cédée ou occupée sans l'avis du peuple souverain. La défense de l'intégrité du territoire requiert des efforts soutenus en matière de recrutement, notamment dans la gendarmerie et dans l'armée de terre.

Dans un monde où les pays sur tous les continents se regroupent dans des ensembles plus grands, un Gabon fort, ce sera aussi une Afrique centrale plus forte, et vice-versa. C'est la raison pour laquelle, seront poursuivis, avec une intensité renouvelée, les chantiers de l'approfondissement de l'intégration régionale en Afrique, à commencer par la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (**CEMAC**) qui doit progressivement devenir une vraie Union économique et monétaire, dotée d'un marché unique et de politiques sectorielles communes dans tous les domaines économiques, et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (**CEEAC**).

Le Gabon devrait maintenir le rang de moteur de **l'intégration africaine** qu'il a toujours su occuper, dans le cadre de l'Union Africaine. Le Gabon continuera également d'être très actif dans la promotion du **Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD)** qui reste un important levier de développement de l'Afrique et de son intégration dans la dynamique de la mondialisation.

Sur la **scène internationale**, particulièrement en Afrique, le Gabon s'est imposé comme un acteur écouté et respecté, un militant actif de la paix et de la compréhension mutuelle entre les peuples. Le Gabon a soutenu, à plusieurs reprises, les initiatives des Nations Unies et intégré dans son arsenal juridique interne la plupart des conventions internationales.

Il s'agirait donc de consolider et amplifier la place et le rôle du Gabon dans les organismes internationaux, notamment au sein du système des Nations Unies et des institutions financières internationales. Au niveau bilatéral, en même temps que le pays consoliderait les relations avec les partenaires traditionnels, il consolidera et diversifiera sa coopération afin de mieux s'inspirer des expériences des pays émergents et en développement.

Axe 5 : Diversifier les sources de croissance et de développement durable

Le cinquième axe stratégique de la vision politique du Gabon vise la transformation de l'économie pour faire du Gabon un pays émergent.

L'économie du Gabon reste en effet trop dépendante du pétrole et des autres matières premières. De plus, l'agriculture qui aurait dû générer des emplois contribue trop peu à la création de la richesse nationale et à la réduction de la pauvreté. A cette fin, il est indispensable de démarrer sa mutation vers une économie à forte valeur ajoutée. En 2025, l'économie du Gabon ne doit plus reposer sur la simple exploitation des richesses de ses sols et sous-sols (pétrole, bois, manganèse, fer) mais sur trois piliers sectoriels forts que seront le Gabon industriel, le Gabon vert et le Gabon des services à valeur ajoutée.

Le **pilier Gabon vert** s'appuiera sur la valorisation du « **pétrole vert** » que constitue le formidable écosystème (22 millions d'hectares de forêt, terres agricoles, 800 kms de littoral maritime). Appartenant au bassin du Congo, deuxième poumon de la planète, le Gabon a consacré 11% de son territoire aux parcs nationaux en vue de participer à l'effort mondial de préservation de l'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique. Cet effort sera maintenu tout en tenant compte des impératifs de développement et d'industrialisation de notre pays.

L'économie verte s'annonce, en effet, comme un des vecteurs de l'économie mondiale du XXIème siècle et le Gabon dispose des atouts pour y devenir un grand acteur. Pour cela, il faut préserver la forêt et s'assurer que la contribution du pays à la lutte mondiale contre le changement climatique est rémunérée à sa juste valeur. Le bois doit être entièrement transformé à travers un artisanat et une industrie dynamiques.

Le **pilier Gabon industriel** s'appuiera sur la valorisation locale des matières premières. Car, il est vrai qu'aucun pays ne peut se développer en exportant uniquement des matières premières. La dynamique entamée avec la production de ferro-manganèse va ainsi se consolider, grâce à la mise en exploitation de nouveaux gisements de manganèse, la construction de nouvelles bretelles de voies ferrées et l'exploitation du minerai de fer de Belinga. A long terme, le Gabon a vocation à devenir un pôle métallurgique, avec un tissu dynamique de PME exportant des produits à base de fer dans toute la sous région et au delà. De même, un pôle pétrochimique verra le jour, avec la valorisation des ressources en hydrocarbures et la production d'engrais azotés.

Le **pilier Gabon pays de services** à valeur ajoutée repose sur la valorisation du « **pétrole gris** ». Le Gabon peut et doit se construire une position forte et devenir une référence régionale dans des domaines tels que les services financiers, les nouvelles technologies de l'information, les métiers de services liés à l'économie verte ou encore certains domaines spécialisés de l'enseignement supérieur ou de la santé. Les sources d'emplois et de richesses de demain seront dans ces nouveaux métiers.

Solidement mis en place, ces trois piliers amélioreront de façon significative les revenus et les conditions de vie de tous les Gabonais.

Axe 6 : Mettre en place les infrastructures de soutien au développement économique

Cette vision d'une économie gabonaise forte et diversifiée à l'horizon 2025 n'est pas un rêve. Par contre, sa concrétisation nécessite de bâtir, avec courage et détermination, les préalables requis. Il s'agira de doter le Gabon d'une infrastructure économique de base compétitive, en particulier dans trois domaines : les réseaux de transport, l'électricité et les télécommunications.

L'infrastructure de **transport** (routes, ports, aéroports, chemins de fer, pistes de production) sera mise à niveau par la réhabilitation des infrastructures défectueuses et la construction de nouveaux tronçons critiques. L'ensemble du Gabon devra ainsi, à l'horizon 2016, être désenclavé, afin de lui permettre de se positionner comme un « hub » régional de référence.

La production d'**électricité** sera triplée d'ici 2016 grâce au potentiel hydroélectrique et gazier, permettant ainsi d'assurer l'électricité à tous les citoyens et de réduire le coût de l'électricité.

Le développement accéléré de l'infrastructure de **télécommunications** concrétisera, en plus des autres infrastructures de base traditionnelles, le saut qualitatif que l'économie doit connaître d'ici à 2016, avec une baisse significative des coûts de communication et la généralisation de l'accès à Internet.

Ceci se fera notamment grâce à la mise en place d'une infrastructure haut débit en fibre optique sur l'ensemble du territoire, l'équipement de toutes les écoles du Gabon en salle multimédia (avec connexion à Internet, faisant de l'école le point d'accès communautaire dans les villages) et la mise en place d'une administration numérique, avec en particulier l'informatisation de l'état civil, de la carte d'identité, du passeport et des procédures administratives, permettant une amélioration majeure de la qualité du service administratif apporté aux citoyens.

Axe 7 : Mieux gérer les finances publiques

Une meilleure *gestion des ressources publiques* sera engagée, à travers une réduction du train de vie de l'Etat, la généralisation des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et un meilleur choix des dépenses à travers le ciblage prioritaire des secteurs sociaux et des infrastructures.

Axe 8 : Mieux responsabiliser les Gabonais et les pousser à être plus entrepreneurs

A travers cette vision, il s'agit de réussir la diversification du tissu économique pour que le secteur privé, notamment national, prenne toute sa place de moteur du développement, y compris dans l'aménagement des infrastructures.

Axe 9 : Lutter contre les inégalités, la pauvreté et l'exclusion

Les Gabonais ne ressentent pas encore assez au quotidien les fruits du développement économique. Les infrastructures sociales restent très insuffisantes (hôpitaux, logement, etc.), près d'un quart de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté et les écarts de revenus demeurent importants. Ceux qui possèdent beaucoup côtoient ceux qui n'ont presque rien. Et, en dépit des moyens et des programmes que l'Etat a mis en place pour les rendre accessibles à l'ensemble des gabonais, les services sociaux de base demeurent une préoccupation majeure.

Il faut que le Gabonais moyen soit le premier bénéficiaire de la richesse nationale. Les urgences sociales sont nombreuses et concernent aussi bien l'éducation, la protection sociale, l'égalité face à la maladie que l'accès à l'eau potable, à un logement décent et à l'assainissement, ainsi qu'à un emploi rémunéré et à des opportunités de revenus.

2.2. LE PER CEMAC COMME REPOSE AUX PRIORITES DU GABON

2.2.1. Les Axes stratégiques du PER CEMAC

Axe 1 Vision partagée

Le PER CEMAC représente avant tout une nouvelle vision du développement de la région. Cette nouvelle vision doit être partagée par tous les acteurs (citoyens de la CEMAC, institutions communautaires, partenaires au développement, investisseurs internationaux) afin de renforcer leur adhésion, de mobiliser les énergies dans la bonne direction et de garantir une bonne mise en œuvre des programmes. Pour y arriver, cet axe vise 3 objectifs

Objectif stratégique 1 : assurer une bonne diffusion de la Vision 2025 de la CEMAC et le PER

Le programme de diffusion et de partage du PER vise à assurer une large appropriation du PER au niveau de tous les acteurs qui seront appelés d'une façon ou d'une autre à être impliqués dans sa mise en œuvre, les acteurs de « première ligne ». Il s'agit notamment des experts et Autorités communautaires, des experts et Autorités nationales, du secteur privé et des partenaires au développement. Pour ces acteurs, une série de séances de présentation du PER suivies d'échanges et de discussions seront organisées durant le premier semestre 2010, ceci dans le cadre d'une tournée dans chaque Etat membre. De même, des séances de partage seront organisées auprès des institutions communautaires afin que leur personnel s'imprègne largement de la nouvelle Vision. Au niveau des partenaires au développement, une première réunion au sein de la CEMAC rassemblera tous les représentants des partenaires au développement, qui seront chargés et transmettre les informations auprès de leurs maisons-mères. En complément, quelques séances de travail spécifiques pourront être organisées avec les principaux partenaires au siège de leur maison mère. Pour

accompagner ce travail de diffusion, un CD Rom présentant l'ensemble du PER sera élaboré et diffusé.

Le partage de la vision passe d'abord par une large diffusion du PER, que ce soit par une présentation directe (programme 1) ou une communication.

Le programme de communication institutionnelle du PER vise à partager les nouvelles ambitions de la CEMAC avec un public plus large, qu'il s'agisse des citoyens de la CEMAC, du secteur privé qui doit se les approprier dans le cadre de ses propres stratégies de développement, des investisseurs internationaux qui doivent les intégrer dans le choix de leur portefeuille d'investissement ou des multiples partenaires bilatéraux et multilatéraux (institutions publiques ou privées, Fondations, ONG...). Une stratégie de communication sera d'abord élaborée, de façon à formaliser les objectifs visés, les cibles de la communication, les canaux les plus appropriés et les supports requis.

Objectifs stratégique 2 : Assurer la déclinaison et l'appropriation du PER CEMAC au niveau de chaque Etat membre

Le PER constituera désormais le document de référence de l'action communautaire. Il présente comment, en agissant de façon coordonnée dans certains domaines, les Etats membres de la CEMAC seront capables de diversifier leurs économies et d'accélérer leur croissance. Cette action communautaire coordonnée doit se refléter dans le plan de développement des Etats membres, de façon à ce que ces Etats au niveau national agissent en cohérence avec leurs engagements communautaires. Une fois accordés sur les programmes du PER, les Etats membres doivent s'assurer qu'ils regardent véritablement dans la même direction et agissent de concert pour sa mise en œuvre.

Le programme d'élaboration pour chaque Etat membre d'un PER volet Pays vise à assurer cette cohérence d'action. En partant du PER CEMAC et des plans de développement de chaque pays (stratégies de croissance accéléré, stratégies de lutte contre la pauvreté...), un document spécifique sera réalisé pour chaque Etat membre, mettant en cohérence ces deux niveaux et faisant en sorte que chaque Etat membre bénéficie au maximum de la stratégie régionale. Ce volet pays du PER sera élaboré avec les experts de chaque pays. Son élaboration renforcera l'appropriation du PER dans les

Etats membres et créera les bonnes conditions pour sa mise en œuvre effective dans chaque Etat membre.

Objectifs stratégique 3 : Assurer une mise en œuvre et un pilotage efficace

Le contenu du PER étant clairement défini et décliné aussi bien au niveau régional que national, sa bonne mise en œuvre dépendra ensuite d'une claire répartition des rôles, aussi bien dans le pilotage que la mise en œuvre des programmes. Une telle répartition

est présentée au chapitre 5 de ce document, avec notamment un Comité de pilotage, des groupes de projet au niveau régional et national, et une Cellule d'appui à la mise en œuvre du PER qui servira au quotidien de cheville ouvrière à la Commission de la CEMAC et au Comité de pilotage du PER pour la planification et le suivi des projets du PER.

La mise en place du cadre institutionnel de mise en œuvre et de pilotage du PER vise à mettre en place ce dispositif. Ceci passera par la signature du décret de mise en place par les Chefs d'Etat, idéalement dès l'adoption du PER, puis par la mise en œuvre de ce décret à travers la mise en place des différentes structures.

Axe 2 : Gouvernance et environnement des affaires

Objectif stratégique 4 : Consolider la bonne gouvernance

La mise en œuvre des réformes institutionnelles et le renforcement des capacités des Institutions, Organes et Institutions Spécialisées de la Communauté se traduira par un saut qualitatif majeur dans la gouvernance des institutions communautaires. Cela passera d'abord par la sécurisation de leur financement, les dysfonctionnements constatés jusque là dans la collecte et le reversement à la Commission de la CEMAC de la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI) rendant très difficile leur fonctionnement. En parallèle, Il s'avère indispensable de rationaliser le coût pour la Communauté de ses institutions spécialisées, leur mode de prise en charge actuelle n'étant pas pérenne. Par ailleurs, les capacités de la Commission de la CEMAC doivent être renforcées. En effet, la Commission de la CEMAC a hérité de l'ancien Secrétariat Exécutif d'une organisation peu performante, nécessitant une transformation à de multiples niveaux (les systèmes de gestion, les ressources humaines, la culture d'entreprise). Le nouveau Président de la Commission et son équipe ont résolument engagé cette transformation interne, qui devra cependant se poursuivre jusqu'en 2011 pour aboutir à une Commission véritablement capable de jouer son rôle de locomotive de la CEMAC, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre du PER. Enfin, une amélioration significative de la gouvernance est requise dans tous les autres organes et institutions communautaires (BEAC, BDEAC, COBAC, Cour de Justice, Parlement). Dans tous ces organismes, la représentation plus équilibrée des Etats membres dans les instances de gouvernance doit se traduire en parallèle par une importance accrue accordée au sein de ces organisations à la compétence et à la performance, pour le bien non pas d'un Etat membre, mais de la Communauté dans son ensemble.

La réforme des marchés publics vis à réformer le système de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics dans la CEMAC et à mettre en place des procédures plus transparentes, garantissant une meilleure gestion des ressources publiques de la Communauté. Les nouvelles procédures de passation des marchés conclus dans la Communauté doivent respecter les principes de libre accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats, de reconnaissance mutuelle, de non discrimination et de transparence, et ce à travers la rationalité, la modernité et la

traçabilité des procédures de passation de marchés publics. A ce titre, une Cellule de passation des marchés publics sera créée à la Commission de la CEMAC, chargée de veiller à la régularité de ces procédures à chaque étape du processus d'acquisition des fournitures, des services et des biens au sein de la Communauté. Dans chaque Institution, Organe et institution Spécialisée de la CEMAC, il devra être mise en place une commission des marchés publics chargée de mettre en œuvre toutes les procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés. Pour ce faire, il s'agira plus spécifiquement pour chacune de ces commission des marchés d'une part d'élaborer et de faire publier un plan prévisionnel annuel de passation des marchés et d'autre part de préparer les dossiers d'appels d'offres avec, au besoin, le concours de l'expertise de la Cellule de passation des de la Commission de la CEMAC.

Le renforcement de la transparence dans la gestion des matières premières, conformément aux engagements internationaux des Etats pétroliers de la CEMAC, constituera enfin une composante importante du renforcement de la bonne gouvernance. Les ressources financières provenant de la gestion de ces matières premières représentent une part considérable des revenus de ces Etats et leur bonne utilisation constituera un levier clé pour l'émergence. Dans ce cadre, les pays pétroliers de la CEMAC ont souscrit à Politique régionale de suivi et d'évaluation de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) et au Renforcement du cadre réglementaire et de la transparence des transactions dans le secteur des Matières Premières en Afrique Centrale (REMAP-CEMAC). Il s'agira de veiller à la bonne mise en œuvre de ces engagements et d'accélérer le processus d'uniformisation des codes miniers des Etats membres de la CEMAC en cours.

Objectif Stratégique 5 : Approfondir l'intégration économique

Le renforcement du système statistique régional constitue dans ce cadre une priorité. Les Etats ainsi que les institutions communautaires ne disposent pas encore de statistiques harmonisées, fiables et cohérentes. Les données statistiques disponibles restent généralement concentrées sur les indicateurs macroéconomiques et conjoncturels et sur les statistiques du commerce extérieur. La mise en place d'un système statistique régional s'avère indispensable pour consolider le travail entamé au niveau de la surveillance multilatérale et appuyer de façon pertinente le développement des politiques sectorielles. A titre d'exemple, un outil statistique fiable et harmonisé devra permettre demain d'évaluer les retombées d'un programme de lutte contre la faim. Une étude globale de renforcement de ce système devra donc être réalisée avec comme objectifs de recenser les besoins statistiques des départements de la Commission et des Etats membres, d'étudier le degré d'harmonisation des statistiques sectorielles des Etats membres, d'analyser le système statistique régional, puis d'élaborer un programme régional à mettre en œuvre.

Le renforcement du dispositif de surveillance multilatérale doit se poursuivre. Marqué par les booms pétroliers et la volonté des pays de rattraper les retards de développement, le contexte des économies de la CEMAC reste propice à certains dérapages, tels que l'inflation générée par de trop grosses dépenses publiques ou la

circulation d'une trop grande masse monétaire. Ainsi, la CEMAC s'est engagée à mettre en œuvre un dispositif de surveillance multilatérale afin de contrôler la stabilité économique des pays et de la région et de conduire notamment à une meilleure maîtrise de l'inflation et des dépenses publiques. Compte tenu des conditions spécifiques des différents Etats, les critères existants présentent certaines faiblesses : (i) les critères sur le solde budgétaire ne semblent pas en mesure de favoriser une politique fiscale suffisamment contre-cyclique ; (ii) le critère sur l'inflation réduit la marge de flexibilité de la politique monétaire ; (iii) le critère sur la dette semblerait peu ambitieux. Ces faiblesses peuvent être revues à travers la reformulation des critères et indicateurs existants. La maîtrise du dispositif de surveillance multilatérale peut être améliorée en harmonisant les cadres législatifs nationaux, en renforçant les capacités des cellules nationales de suivi et en organisant des rencontres au niveau régional de délégués des Etats et des Institutions communautaires.

La mise en place de la réforme fiscale au sein de la CEMAC apparaît cruciale à plusieurs titres : établir des règles communes entre les Etats membres de la CEMAC et éviter ainsi les distorsions face à l'investissement, coordonner les actions de lutte contre la fraude, élargir la base fiscale et améliorer l'efficacité des administrations fiscales pour augmenter la résistance des systèmes fiscaux aux chocs de l'ouverture commerciale (pertes de recettes douanières) et de l'épuisement annoncé des réserves pétrolières dans certains Etats membres. Par ailleurs, Il apparaît nécessaire d'entamer une réflexion sur la mise en place d'une véritable fiscalité de développement, afin de rendre la CEMAC plus attractive et de susciter un flux d'investissements privés sans lequel l'émergence ne peut être envisagée.

Objectif Stratégique 6 : Améliorer l'environnement des affaires et promouvoir l'investissement

La réforme et l'harmonisation des cadres institutionnel et réglementaire des services financiers et des secteurs publics marchands d'une part, et la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire régional pour l'investissement et le partenariat public privé (PPP) d'autre part doivent permettre à la CEMAC de rattraper le retard pris dans les infrastructures stratégiques (électricité, transports, télécommunications, distribution d'eau, immobilier...) par le lancement de grands projets d'infrastructures financés par des partenariats publics privés. Le secteur public seul ne peut plus prendre en charge ces investissements. D'importantes ressources privées sont par contre disponibles au niveau mondial pour ce type de projets mais requièrent un cadre institutionnel, juridique et réglementaire approprié à ces montages relativement complexes ((BOT Build Operate Transfer, BOO Build Operate Own, BRT Build Rent Transfer ...). Quelques rares Etats membres ont démarré leur réforme institutionnelle (à l'instar du Cameroun pour le secteur de l'électricité) mais un long chemin reste à faire, pour bâtir dans chaque Etat membre un cadre adéquat et disposer des ressources humaines spécialisées capables de négocier et superviser la mise en œuvre de ces projets. Pour réussir, aucun Etat membre ne peut mener seul cette bataille. Non seulement un cadre régional harmonisé est incontournable dans le cadre de l'intégration économique, mais le niveau pointu d'expertise requis rend indispensable une approche coordonnée et la

mise en commun des moyens. Ainsi, un cadre régional favorable aux PPP doit être rapidement élaboré au niveau communautaire. Par ailleurs, les réformes sectorielles doivent être accélérées. A cet égard et au regard du potentiel de la zone, le secteur de l'électricité constitue une priorité et toutes les synergies requises pour accélérer son développement doivent être exploitées. Dans ce cadre, une vraie volonté politique doit permettre la mise en place d'un marché intégré d'échanges d'électricité. Par ailleurs, le Cameroun étant le seul pays disposant d'une société de patrimoine, il apparaît nécessaire d'envisager la création et d'étudier la faisabilité d'une société de patrimoine régional (couvrant plusieurs Etats) et disposant de la masse critique de compétences techniques et financières pour réellement prendre en charge le lancement des multiples projets requis dans le secteur de l'électricité. Une même dynamique doit se ressentir au niveau des transports, où les besoins de rattrapage sont également considérables (routes, chemins de fer, ports, aéroports) ou dans les télécommunications, où l'interconnexion des Etats membres par la fibre optique doit être menée à bout. Dans tous ces secteurs, l'accélération des investissements n'est pas simplement une question de moyens financiers, mais également de cadre institutionnel et réglementaire sur lequel la CEMAC doit aider les Etats membres à aller plus rapidement dans la bonne direction. Une réflexion régionale sur le cadre institutionnel et réglementaire adéquat dans chacun des secteurs (électricité, transports, télécommunications), ainsi que la mise en place d'une Agence Régionale de Promotion des Investissements et des Infrastructures représentent deux leviers majeurs dans ce sens. Enfin, le système financier constituant également un support clé à la compétitivité de la CEMAC, la réforme des systèmes financiers doit se poursuivre et aboutir à terme à l'émergence d'un véritable marché commun des capitaux.

La mobilisation de ressources internes et externes pour la mise en œuvre du PER conditionnera la réalisation effective du PER. Trop de plans et projets, bien conçus, connaissent une mise en œuvre faible faute d'une stratégie adéquate de financement. Souvent, la forte dépendance de ces plans vis-à-vis de l'appui financier des partenaires au développement les condamnent à avancer au rythme des conditionnalités, c'est-à-dire lentement. De ce fait et au regard du niveau élevé d'investissements requis, la réussite du PER de la CEMAC passe par la mise en place d'une approche de financement innovante.

Ceci commence d'abord par la sécurisation du financement de la Communauté, avec non seulement de façon immédiate la disponibilité intégrale de la TCI, mais également à moyen terme, face au tarissement de cette ressource lié au démantèlement douanier, l'identification d'autres sources de financement. Cette identification devra faire l'objet d'une étude spécifique dès 2010. Il s'agit ensuite de garantir le financement des projets du PER. Dans ce cadre, la stratégie innovante qui a été conçue (voir au chapitre 5), permettra à la CEMAC de se donner réellement les moyens de son ambition et de jouer un rôle de catalyseur pour attirer vers la zone un maximum de sources de financement privées et publiques aujourd'hui disponibles. Plusieurs tables rondes des investisseurs permettront de canaliser ces ressources (table ronde des bailleurs de fonds, table ronde des investissements dans le secteur minier et métallurgique de la CEMAC, table ronde des investissements dans le secteur énergétique de la CEMAC,

table ronde des investissements dans le secteur agro-alimentaire de la CEMAC...).

Le programme *Entreprendre en zone CEMAC* vise à développer l'esprit d'entreprise au sein de la CEMAC. En effet, la culture de l'entrepreneuriat est aujourd'hui faible au sein des Etats membres de la CEMAC, à l'exception du Cameroun. En particulier, la situation d'Etat pétrolier « rentier » semble avoir souvent favorisé une culture de citoyen « rentier », avec un faible goût du risque. Or, le développement du secteur privé de la

CEMAC sera d'abord l'affaire des citoyens de la CEMAC. Certes, la présence de grands groupes privés apparaît nécessaire pour relier la CEMAC aux grands marchés internationaux et tirer vers le haut le tissu économique local. Mais le secteur privé ne se développera de façon significative que si des citoyens de la CEMAC prennent des risques et se lancent dans le privé pour saisir toutes les opportunités qui vont apparaître avec le PER. Cette dynamique doit être accompagnée par des politiques spécifiques au niveau des Etats membres, de la CEMAC, et en collaboration avec différentes institutions ou pays partenaires. Par ailleurs, les exportations des six pays de la CEMAC sont insignifiantes. La CEMAC représente de l'ordre de 15 % des exportations ACP vers l'Union Européenne. Le poids de la CEMAC dans l'ensemble ACP est nettement plus faible si l'on considère les exportations agricoles ; il chute en effet de 15 à 6 %. Ce programme « *Entreprendre en zone CEMAC* » devrait permettre de développer davantage les exportations de la CEMAC, à travers notamment le renforcement des capacités des acteurs et la mise à niveau des entreprises, l'accompagnement des entreprises de transformation vers une industrialisation plus poussée, le renforcement de la coopération avec d'autres zones économiques et Institutions internationales, etc.

Axe 3 : Intégration physique et aménagement du territoire

Objectif Stratégique 7 : Bâtir un espace CEMAC intégré

Le premier objectif est de passer d'un espace communautaire relativement cloisonné à un espace communautaire intégré. Pour ce faire, quatre programmes seront mis en place.

Le programme régional d'interconnexions électriques vise d'une part à interconnecter les six Etats membres de la CEMAC entre eux afin d'optimiser la répartition de la production d'électricité et de garantir une offre suffisante dans chaque Etat, d'autre part à connecter la CEMAC avec le Nigéria afin d'y écouler les excédents de production de la zone. Pour cela, quatre lignes d'interconnexion seront mis en place : La ligne d'interconnexion Brazzaville (Congo) - Calabar (Nigéria) déjà prévue dans le cadre du PEAC. Elle permettra de relier quatre pays de la CEMAC (Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Cameroun), ainsi que le vaste marché nigérian, fortement demandeur avec un déficit énergétique de l'ordre de 4 000 MW. Ce vaste marché nigérian justifie une deuxième couverture par le Nord à travers une interconnexion Cameroun-Nigéria, qui renforcera la rentabilité des deux autres interconnexions à

rajouter au sein de la CEMAC : les lignes Cameroun-Tchad et Cameroun-RCA.

Le programme régional de développement des infrastructures de transport vise la mise en place progressive d'une infrastructure multimodale intégrée, reliant toutes les capitales de la CEMAC, ainsi que les pôles économiques les plus dynamiques et favorisant un aménagement cohérent, coordonné et respectueux de l'environnement de l'espace territorial de la CEMAC. Il comporte :

- Huit tronçons routiers, d'aménagement ou de bitumage, identifiés sur les grands corridors régionaux ;
- Cinq projets ferroviaires, d'aménagement ou de construction, qui vont favoriser l'exploitation des ressources minières ;
- Une spécialisation métier des grands ports de la CEMAC (Kribi, Malabo, Pointe Noire, Bangui) ;
- Trois ports secs de transbordement : N'Gaoundéré (port sec déjà existant), Bangui et Brazzaville
- Un pont rail-route Brazzaville-Kinshasa ;
- Deux sociétés de transport : une société de cabotage pour le transport de conteneurs et de produits pétroliers raffinés et une société régionale de transport maritime pour le transport des passagers et des marchandises en vrac ;
- Une compagnie aérienne Air CEMAC.

Le programme CEMAC numérique permettra à la CEMAC de réduire son fossé numérique. La fibre optique est aujourd'hui reconnue, en comparaison avec le satellite, comme le moyen le plus fiable et le moins onéreux pour le support des télécommunications, particulièrement l'internet haut débit et le téléphone. Le projet 'CAB' (Central Africa Backbone) permettra de relier par fibre optique le Cameroun, la RCA et le Tchad dans sa première phase, puis le Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale dans sa seconde phase, interconnectant l'ensemble des pays de la CEMAC. L'étude environnementale et sociale a déjà été réalisée pour la phase 1 et la mise en œuvre est en cours.

Objectif Stratégique 8 : Protéger l'environnement de la CEMAC, aménager et valoriser les espaces forestiers agricoles.

La CEMAC dispose à la fois de sols et sous-sols riches à exploiter et d'un écosystème rare à préserver. Cet objectif stratégique vise à gérer ce paradoxe, à travers une politique volontariste et adaptée d'aménagement de l'espace, ceci autour de quatre programmes.

Le programme de système d'information géospatial de la CEMAC vise à doter la CEMAC des outils modernes de gestion de l'espace et de l'environnement. Il permet la mise en place d'un système de cartographie supranational, reposant sur des normes de géo-référencement communes à tous les acteurs (Etats membres et CEMAC). Il sera ainsi possible, à partir des mêmes fonds de cartes numérisées, de croiser des analyses pour une meilleure préservation de l'environnement, une surveillance accrue

des zones stratégiques ou une gestion optimisée de l'aménagement du territoire. Cette plateforme ouvre la voie à une multiplicité d'applications et de services, relevant soit du domaine public (couverture sanitaire, prix sur les marchés locaux ...) soit du domaine privé (surveillance des zones stratégiques, carte de promotion des investissements...). Une cellule régionale de 3 à 4 experts sera mise en place au sein de la Commission de la CEMAC pour élaborer et mettre en œuvre ce projet. Afin de faciliter la mise en œuvre, des partenariats seront recherchés avec des acteurs de rang mondial comme Google.

Le programme d'aménagement des espaces forestiers et agricoles vise à donner au Bassin du Congo les moyens de jouer de façon durable un rôle mondial de premier plan dans l'absorption des gaz à effet de serre (GES). Avec 39% de la surface totale de cette forêt et environ 72 millions d'ha de forêts, l'enjeu est considérable pour les Etats membres de la CEMAC. Elle pourra disposer d'un patrimoine mondial valorisé et son exploitation durable offrir aux populations une source pérenne d'alimentation, de plantes médicinales et d'emplois. Ce programme permettra notamment de distinguer les zones qui pourront être allouées à l'exploitation forestière ou agricole, aux réserves de biodiversité ou encore à l'usage des populations, renforçant l'insertion de ces derniers dans l'exploitation forestière et agricole. Il prévoit le renforcement des capacités pour la gestion des projets à soumettre au fonds carbone et au mécanisme REDD, la généralisation de l'aménagement forestier (réserves de biodiversité, aménagement durable des exploitations forestières, y compris pour les petits permis), le renforcement des capacités des populations riveraines de la forêt, le développement des projets de valorisation des produits forestiers non ligneux, la valorisation à 100% du bois tropical CEMAC et le reboisement et la régénération des terres agricoles dégradées des zones de savane.

Le programme régional de développement de l'habitat vise à compléter l'aménagement du territoire, à travers un mécanisme approprié de soutien au développement de l'habitat, allant du développement des filières de production de matériaux locaux de construction à la production du logement proprement dit - filières créatrices d'emplois et aussi filières motrices du développement économique local et national. Le programme comprendra notamment :

- le renforcement des capacités dans le domaine de l'habitat, les pays manquant souvent de capacités tant en termes de formulation de stratégies et de politique d'habitat, que d'élaboration de projets et de mise en œuvre. (Architectes, ingénieurs, urbanistes, entreprises de construction compétentes etc..) ;
- la mise en place d'un mécanisme régional de financement de l'habitat, face aux carences notées dans le financement de l'habitat par les banques classiques ;
- la mise en place d'un cadre de concertation et de promotion de partenariats publics-privés pour permettre aux Ministres en charge du secteur mais également au secteur privé d'échanger sur les politiques et stratégies communes pour promouvoir l'habitat. Un tel cadre pourrait être adossé à la conférence des Ministres Africains de l'habitat et du développement urbain (AMCHUD) ;
- La promotion de l'habitat social et la restructuration de l'habitat précaire.

Le programme de développement des pôles de compétitivité régionaux permettra de structurer l'aménagement du territoire autour de bassins économiques, bénéficiant dans leur secteur de prédilection d'une véritable dynamique d'innovation et d'investissements. Six pôles de compétitivité régionaux ont été identifiés :

Deux pôles dans l'énergie : un pôle de raffinage de produits pétroliers auquel est adossé un pôle de conditionnement de gaz domestique et industriel GPL et un pôle GNL :

- Deux pôles dans les mines et la métallurgie : un pôle Aluminium et un pôle sidérurgique de Ferro-alliages ;
- Un pôle agropastoral des savanes ;
- Un pôle de pêche et d'aquaculture.

Ce programme permettra d'affiner le montage institutionnel de ces pôles et de contribuer aux études d'impact et de mise en place.

Axe 4 : Capital humain

Renforcer son capital humain constitue un de grands défis de la CEMAC. L'émergence n'est pas envisageable si les secteurs piliers de croissance devant la porter (en particulier l'énergie, l'économie verte et les mines et la métallurgie) ne disposent pas des ressources humaines qualifiées dont les entreprises de ces secteurs auront besoin. Or, ceci n'est pas le cas aujourd'hui et l'offre de formation supérieure actuelle disponible dans les Etats membres de la CEMAC n'y préparera pas non plus. Un renforcement structurel de cette offre de formation supérieure, et de manière générale le renforcement du capital humain de la Communauté, doivent être préparés dès maintenant pour obtenir des résultats significatifs d'ici une décennie. L'axe 4 du PER vise à accompagner les Etats membres de la CEMAC dans cette préparation à travers deux objectifs stratégiques et quatre programmes.

Objectif Stratégique 9 : Développer les ressources humaines.

Le renforcement de la qualification des ressources humaines de la CEMAC en vue de l'émergence économique sera atteint à travers deux programmes.

Le programme d'appui à l'émergence de pôles d'excellence régionaux dans l'enseignement supérieur vise à favoriser le développement dans la CEMAC de structures de formation supérieure répondant aux normes de qualité internationale et financièrement solides, en particulier dans le domaine du management et dans les grands piliers de croissance. Pour cela, la CEMAC, en s'appuyant sur l'état des lieux de l'existant en matière de formation supérieure dans les six Etats membres qui sera réalisé dans le cadre des PER volets pays, définira la situation cible souhaitée à l'horizon 2025 et une politique d'accompagnement appelée « Programmes Centres d'Excellence Régionaux (CER) » qui devra y mener. Des fusions, des partenariats publics-privés, des partenariats avec des structures de formation de renommée internationale, une meilleure imbrication entre ces centres de formation supérieure et le secteur privé régional seront sans doute nécessaires pour favoriser l'émergence de ces centres d'excellence. Le programme Centres d'Excellence Régionaux de la

CEMAC vise à mettre en place des appuis pour stimuler cette dynamique, en appuyant de façon spécifique et ciblée les centres d'excellence potentiels identifiés. La fusion prévue au niveau des institutions spécialisées de formation de la CEMAC doit constituer à cet égard une expérience pilote et favoriser la mise en place au sein de la CEMAC d'un centre de formation en économie et en management de rang international, en direction aussi bien du secteur public que du secteur privé. Elle aidera à mettre en place une politique d'excellence à l'échelle régionale et à garantir la pérennité du système ainsi mis en place, notamment en ce qui concerne le financement, en tirant des leçons des échecs du passé. Le PER fait apparaître d'énormes besoins de formation dans de nombreux secteurs (bâtiment, pétrole et produits pétroliers, électricité, télécommunications...). Or, l'enseignement supérieur des Etats membres de la CEMAC est confronté à de nombreuses difficultés et l'offre de formation dans les filières des piliers de croissance est très faible. De plus, ce type de formation dans des filières spécialisées ne peut être efficace si chaque Etat membre développe son propre système de formation de façon isolée. C'est pourquoi il est nécessaire de bâtir créer des pôles de formation qui vont abriter les centres d'excellence régionaux d'enseignement supérieur dans les filières suscitées qui auront un rayonnement régional. En plus de ces avantages, les CER pourront jouir d'une autonomie de gestion aussi bien administrative que financière mais bénéficieront de subventions de la Communauté et de l'aide des partenaires internationaux. Le « CER CEMAC » sera un label dont bénéficieront les structures de formation existantes et éligibles sur la base d'un cahier de charges, ou d'autres à créer. Ce programme pourra s'inspirer de l'expérience réussie de d'autres zones économique en la matière, l'UEMOA par exemple, notamment en ce qui concerne sa coordination, son financement, et sa mise en œuvre.

Le programme Développement de la Formation Professionnelle et des filières d'apprentissage a été doté les Etats membres des cadres moyens et ouvriers qualifiés que vont nécessiter le développement grâce à la mise en place du PER de secteurs tels que le BTP, l'électricité, les télécommunications, le pétrole, le gaz, l'agriculture, les industries agro-alimentaires ou la sous-traitance industrielle. Les besoins dans ces secteurs en main d'œuvre qualifiée vont considérablement augmenter dans les prochaines années. Il s'agira donc d'y combler les besoins d'enseignement technique et de formation professionnelle, afin de permettre aux entreprises de disposer des profils requis et de réduire ainsi de façon significative le chômage dans tous les Etat membres, en particulier le chômage des jeunes. Dans ce cadre, et sur la base d'une évaluation des besoins des économies de la CEMAC à l'horizon 2025 et des meilleures pratiques internationales en matière de formation professionnelle et d'apprentissage dans ces filières , la CEMAC élaborera puis mettra en œuvre une politique régionale ciblée de formation professionnelle et de développement de l'apprentissage, en appui aux politiques nationales dans ce domaine.

Objectif Stratégique 10 : Renforcer les systèmes de santé

Le deuxième objectif stratégique vise à renforcer le système de santé régional à travers deux programmes.

Le programme régional de lutte contre les grandes endémies (sida, paludisme, fièvre Ebola, tuberculose ...) permettra à la CEMAC de renforcer la coordination entre les Etats membres et d'optimiser l'impact des moyens mis en place pour lutter contre les grandes endémies. Dans ce cadre, l'institution spécialisée de la CEMAC chargée de la lutte contre les grandes endémies, l'OCEAC, basée à Yaoundé, sera transformée en Agence de la CEMAC dans le cadre du Programme des Réformes Institutionnelles en cours. Cette mutation institutionnelle en fera le bras opérationnel de la Commission en matière de santé publique, chargé de la mise en œuvre de ce programme. Tout en lui maintenant la souplesse opérationnelle qui lui a permis de mettre en place plusieurs partenariats internationaux (avec par exemple la banque allemande de développement KfW, l'Organisation Mondiale de la Santé ou l'Union Européenne), ce nouveau statut de l'OCEAC devrait lui permettre de renforcer la synergie opérationnelle avec la Commission et de ainsi de dynamiser et démultiplier son action.

La mise en place d'un réseau régional de soins spécialisés de haut niveau permettra une meilleure prise en charge des patients dans des domaines ciblés où il existe un véritable déficit de structures sanitaires et de ressources humaines formées dans la CEMAC, se traduisant par une prise en charge déficiente des patients ou des évacuations sanitaires coûteuses. Les domaines les plus sollicités sont notamment la cardiologie, la neurologie, les spécialités chirurgicales ou la cancérologie. Il s'agira donc de favoriser l'émergence d'un réseau régional de soins de santé spécialisés de haut niveau, d'une part en identifiant sur la base d'un cahier des charges des structures de santé de référence éligibles à un appui, soit de favoriser leur création. Ces structures pourront bénéficier de divers appuis à définir (label communautaire, subventions ponctuelles, facilitations de partenariats techniques internationaux...).

Axe 5 : Marché commun et accès aux marchés d'exportation

L'axe 5 du PER vise à accélérer la mutation de la CEMAC en un marché intégré de 34 millions d'habitants, en un acteur moteur d'un vaste marché régional de 260 millions d'habitants (comprenant la CEEAC et le Nigéria) et en une plateforme compétitive d'exportation vers l'Europe et le Moyen Orient. L'accompagnement de cette mutation se fera à travers deux objectifs stratégiques et quatre programmes.

Objectif Stratégique 11 : Accélérer la mise en œuvre du marché commun

La mise en œuvre accélérée du marché commun de la CEMAC se fera à travers trois programmes.

Le programme de libéralisation du commerce intracommunautaire et de renforcement de la concurrence.

Le programme de facilitation des transports et transits vise à lever les entraves au développement du commerce intracommunautaire, à travers la mise en place de postes de contrôles juxtaposés aux frontières et l'interconnexion des administrations

douanières. Les barrières physiques et non physiques sur les axes routiers de la CEMAC, ainsi que les procédures douanières lentes et complexes devront progressivement cesser. Parallèlement aux modes de financement habituels avec l'appui des partenaires au développement, des modes de financement plus innovants impliquant le secteur privé devront sans doute être envisagés pour accélérer la construction des postes frontières. Ce programme de facilitation des transports et transits s'inscrit dans la continuité et la complémentarité du programme en cours de Facilitation et Sécurisation du Transit en Afrique Centrale (Fastrac) qui prévoit l'utilisation de la géolocalisation (GPS) pour assurer la traçabilité des marchandises, la réduction des délais et la maîtrise de coûts.

Le programme de libre circulation des personnes et de droit d'établissement vise à rendre effectif l'objectif de l'Acte constitutif du 16 mars 1994 d'assurer au sein de la CEMAC une libre circulation des personnes, des biens et des capitaux. La mise en place en janvier 2010 du passeport communautaire biométrique constituera une première étape dans ce sens. Par ailleurs, la liberté d'établissement devra être progressivement renforcée. Pour cela, la CEMAC coordonnera des rencontres régionales par corps de métier (architectes, médecins, pharmaciens...), chargées pour chaque corps de lui proposer les modalités requises et la feuille pour arriver au droit d'établissement dans l'ensemble de l'espace CEMAC.

Objectif Stratégique 12 : Promouvoir une production compétitive et faciliter l'accès aux marchés d'exportation ;

La CEMAC va promouvoir la compétitivité de ses entreprises et faciliter leur accès aux marchés d'exportation à travers deux programmes.

Le programme de renforcement de la compétitivité des filières d'exportation vise à mettre le tissu économique de la CEMAC aux standards qu'exige une compétitivité internationale dans les filières identifiées dans le PER comme les grandes filières d'exportation de la CEMAC. Il s'agit notamment de l'électricité, du bois, des hydrocarbures (raffinage pétrolier, GNL, GPL, pétrochimie, engrais), des filières métallurgiques et des produits pour le BTP (aluminium, alliages de fer et manganèse, matériaux de construction), de la filière bétail/viande, des filières agricoles de plantation (café, cacao, palmier à huile, hévéa, arboriculture fruitière, sucre...) et des filières d'élevage intensif et de produits vivriers (céréales, tubercules, aviculture, aquaculture...). Chaque filière fera l'objet d'un appui spécifique visant à un renforcement des capacités des acteurs de la filière ou à une meilleure structuration de la chaîne de valeur de la filière au niveau régional. Ses appuis incluront notamment :

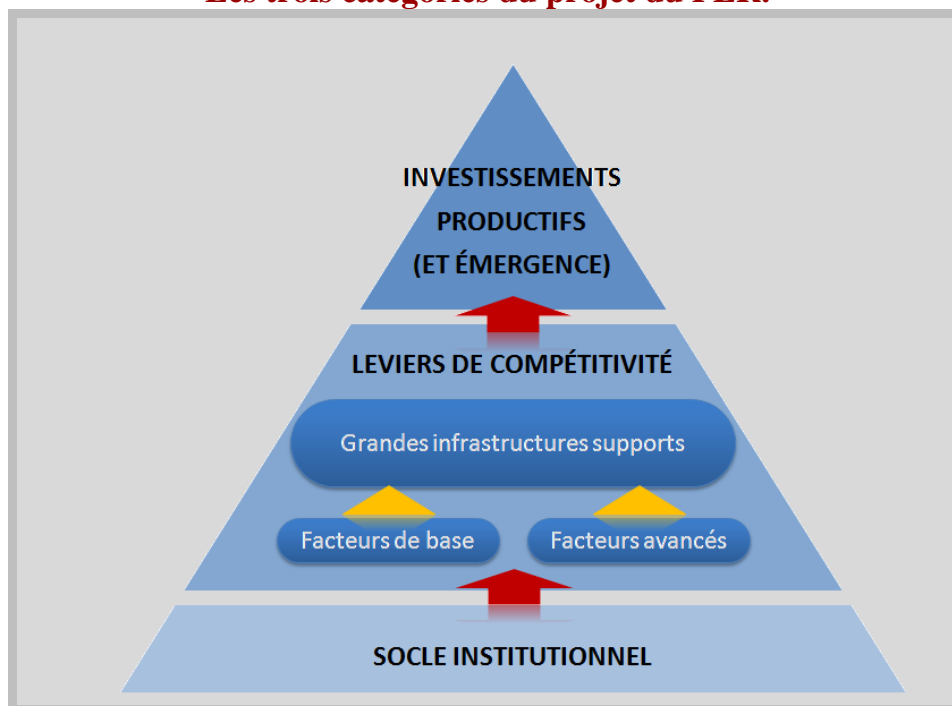
Le programme de renforcement de la coopération et des partenariats régionaux et internationaux vise à adapter la diplomatie économique et commerciale de la CEMAC aux exigences de la nouvelle vision d'une CEMAC émergente. En effet, la CEMAC a désormais comme ambition de se positionner avec force dans un marché régional de 260 millions d'habitants (comprenant la CEEAC et le Nigéria) et de devenir une

plateforme compétitive d'exportation vers l'Europe et le Moyen Orient. Aussi, les accords commerciaux existant et les partenariats stratégiques de la CEMAC doivent être repensés selon cette nouvelle optique. En particulier, des partenariats commerciaux étroits et multiformes devront progressivement se mettre en place entre d'une part la CEMAC, et d'autre part la RDC, l'Angola et le Nigéria. De même, les Accords de Partenariat Economique en cours de négociation avec l'Europe doivent contribuer à la mise en place accélérée du P et d'une CEMAC émergente en 2025. Enfin, une coopération active et des partenariats stratégiques ciblés devront également être mis en place pour accélérer le développement de certaines filières (la Chine pour accélérer le développement et l'émergence d'une puissance métallurgique ? l'Inde pour accélérer le développement agricole et la production d'engrais ? le Brésil et l'Europe pour accélérer le développement de l'économie forestière et d'une puissance verte ?). La CEMAC doit ainsi devenir un partenaire des Etats membres dans la mise en œuvre d'une véritable stratégie de développement.

2.2.2. Les projets intégrateurs du Gabon pour le quinquennat 2011-2015

Trois catégories distinctes de projets apparaissent dans le PER CEMAC : le socle institutionnel, les leviers de compétitivité et les investissements productifs

Les trois catégories du projet du PER.



Le socle institutionnel représente la fondation sans laquelle rien ne pourra se faire de façon durable. Sa mise en place constitue un préalable, mais également un chantier permanent d'ajustement et de consolidation. Les programmes constitutifs de ce socle sont les quatre programmes liés à la vision partagée et le Programme 5 «Renforcement de la Gouvernance et des Capacités des Organes et Institutions Communautaires». Bâtir le socle institutionnel revient donc pour la CEMAC à bâtir des institutions

solides liées par une vision partagée.

Les leviers de compétitivité constituent les facteurs indispensables à la construction d'une économie compétitive. On y distingue trois sous groupes : les facteurs de base, les facteurs avancés et les grands projets d'infrastructures : (i) *Les facteurs de base* représentent les éléments de mise en place d'un cadre global intégré et harmonisé, notamment l'intégration économique, le marché commun, certaines politiques sectorielles limitées aux aspects de coordination et d'harmonisation (i.e. politique commerciale commune, coopération et accords de libre échange, programme santé) et le suivi de leur mise en œuvre (programme Observatoire de l'intégration). Ils représentent les missions de base traditionnelles d'une institution d'intégration. (ii) *Les facteurs avancés* regroupent l'ensemble des infrastructures économiques de soutien à la compétitivité, qu'il s'agisse d'un cadre réglementaire sophistiqué (cadre réglementaire pour les partenariats public/privé – PPP - ou pour la transparence de la gestion des industries extractives), d'une infrastructure de soutien à haute technicité (les infrastructures qualité, le système statistique, la formation supérieure de pointe ou la formation professionnelle d'insertion, les infrastructures de facilitation de transit, les services financiers, un dispositif spécialisé de préparation et de gestion de projets) et les politiques sectorielles capitalisant sur cette infrastructure de soutien et mobilisant derrière une vision régionale forte les acteurs du secteur (politiques communes dans les secteurs soutiens à la compétitivité et politiques communes des secteurs de diversification économique). (iii) *Les grands projets d'infrastructures* (réseaux de transport, d'interconnexions électriques, de fibre optique et grands projets d'aménagement) représentent des leviers de compétitivité sophistiqués et souvent extrêmement coûteux. Ils sont de plus en plus pris en charge par le secteur privé (et non plus le budget public), dans le cadre de Partenariats Public Privé (PPP), ce qui montre la nécessité et l'importance critique de la mise en place des facteurs avancés.

Les investissements productifs regroupent les investissements dans la production et les services marchands, à vocation régionale et qui concernent avant tout le secteur privé, dès lors que le socle institutionnel et les leviers de compétitivité sont déjà en place.

Axes	Projets
Axe 1. Vision partagée	Projet 3 : Actions de communication sur la Vision 2025 du PER CEMAC du Gabon Projet 4 : Mobilisation des partenaires financiers pour le financement du PER
Axe 2. Bonne Gouvernance et environnement des	Projet 13 : La Politique Commune de l'électricité : <ul style="list-style-type: none">• Financement d'infrastructures par le Fonds Emergence CEMAC• Financement de projets de production et d'interconnexion électrique

affaires	par le Fonds Emergence CEMAC
Axe 3. Infrastructures économiques et aménagement du territoire	Projet 22 : Renforcement des capacités humaines et matérielles de l'Institut National des Statistiques
	Projets 27 /28 / 29/ 30 : Projets d'interconnexions électriques
	<p>Projet 27 : Interconnexions à 400 kv :</p> <p>Composante : Pointe noire – Chutes de l'Impératrice sur fleuve Ngounié – Libreville – Guinée Equatoriale – Mvemlé – Douala – Calabar ;</p> <p>Le coût estimatif de réalisation est de 700.000 \$ le kilomètre.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Pointe-Noire (Congo) – Chutes de l'Impératrice (Gabon) ; – Libreville (Gabon)– Guinée Equatoriale – Menvélé – Douala (Cameroun) <p>Projet 28 : Interconnexions à 220 kv</p> <p>Composante : Oyo – Lékoné – Kabala – Franceville – Ntoum</p> <p>Composante : Souanké – Mékambo – Franceville</p> <p>Projet 29 : Construction des barrages et centrales électriques</p> <p>Gabon</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction du barrage hydroélectrique Grand Poubara 1^{ère} phase 160 MW et 2^{ème} phase portera la puissance à 280 MW ; - Construction du barrage hydroélectrique Impératrice de 42 MW sur le fleuve NGOUNIE ; - Construction du barrage hydroélectrique FE2 de 32 MW sur le fleuve OKANO ; - Construction de la centrale thermique à gaz de Libreville de 70 MW ; - Construction d'une centrale à gaz d'une puissance devant aller progressivement à 1000 MW à Port Gentil. <p>Projet 30 : Electrification transfrontalière de moyenne tension :</p> <p>Gabon :</p> <p>Gabon – Guinée Equatoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mendjen (Nord du Gabon) – Mongomo (Guinée Equatoriale). <p>Gabon – Cameroun</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sud du Cameroun – Woleu-Ntem <p>Gabon – Congo</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bakoumba – Lekoko – Mbinda ; - Divenié – Malinga.

Projets 31-39 : Aménagement de 8 tronçons routiers prioritaires

- **Sur le corridor LIBREVILLE-BRAZZAVILLE :**
 - Mouila / Ndende (Gabon) / Dolisie (Congo).
- **Sur le corridor BATA-LIBREVILLE :**
 - Libreville / Medouneu (Gabon) / Akurenam/Evinayong (GE). Les travaux sont déjà exécutés dans les deux pays. Il reste à signature d'un mémorandum entre la Guinée Equatoriale et le Gabon pour la construction du pont.
- **Sur les corridors DOUALA-YAOUNDE-BANGUI ET DOUALA-YAOUNDE-LIBREVILLE :**
 - Bata (GE) / Kribi / Douala (Cameroun). Projet financé et exécuté par le Cameroun et la Guinée Equatoriale.

Projet 45 : Facilitations des transports et transits :

- Corridor Douala-Yaoundé-Libreville : 1 poste frontière ;
- Corridor Libreville-Brazzaville : 1 poste frontière ;
- Corridor Bata-Libreville : 1 poste frontière.

Projet 50 : Projet Central Africa Backbone (Phase 2)

Projet 63 : Plateforme de Services et d'Insertion (PFS) dans les grandes villes et localités

Projet 64 : La Réforme et Généralisation du système LMD (Licence – Master – Doctorat)

Projet 65 : Centre d'Excellence Régional dans la formation Technique Supérieure (domaine à identifier)

Projet 67 : Mise en place/Consolidation d'un réseau d'actrices économiques.

Projet 69 : Lutte contre les Grandes Endémies-Gabon.

Axe 4. Capital Humain

Axe 5. Marché commun et Diversification économique	Projet 74 : Application des textes de l'Union Douanière
	Projet 77 : Mise en Place du passeport CEMAC et des bornes biométriques
	Projet 80 : La Politique Agricole Commune de la CEMAC <ul style="list-style-type: none"> • Développer une offre agricole garantissant la sécurité alimentaire • Développer des filières agricoles d'exportation • S'orienter vers une agriculture durable plus respectueuse de l'environnement • Former et insérer dans le secteur, une génération de jeunes nouveaux agriculteurs professionnels,
	Projet 86 : Projet de maîtrise et d'économie d'eau dans les exploitations agricoles familiales
	Projet 88 : Lutte contre la déforestation
	Projet 89 : Appui aux Accords de libre échange



Axes	Projets
Axe 1. Vision partagée	Actions de communication sur la Vision 2025 du PER CEMAC du Gabon
Axe 2. Bonne Gouvernance et environnement des affaires	Financement d'infrastructures par le Fonds Emergence Cemac
	Financement de projets de production et d'interconnexion électrique par le Fonds Infrastructures CEMAC
	Renforcement des capacités humaines et matérielles de l'Institut National des Statistiques
Axe 3. Infrastructures économiques et aménagement du territoire	Projets d'interconnexions électriques
	Interconnexion du Réseau Interconnecté sud du Cameroun et du Gabon via l'aménagement hydroélectrique de Memvé'élé (Cameroun) et Fé II (Gabon)
	Interconnexion des Réseaux Interconnecté sud du Congo et du Gabon via l'aménagement hydroélectrique des sites Grand Poubara (Gabon) et Imboulou (Congo)
	Tronçons routiers
	Aménagement tronçon routier Libreville / Medouneu (Gabon) / Acurenam / Evinayong (GE)
	Aménagement tronçon routier Mouila / Ndendé (Gabon) / Dolisie (Congo)
	Air CEMAC
	Projet Central Africa Backbone
	Plateforme Régionale Qualité Innovation "Economie Forestière" (Gabon centre de référence régionale, de formation professionnelle et d'incubation pour l'économie forestière)
Axe 4. Capital	Plateforme de Services et d'Insertion (PFS) dans les grandes villes et localités

Humain	Un Centre d'Excellence Régional dans la formation Technique Supérieure (domaine à identifier)
	Assistance aux Universités pour la mise en œuvre de la réforme LMD
	Appui à des réseaux de femmes entrepreneurs
	Programme Régional de Lutte contre les Grandes Endémies-Gabon.
Axe 5. Marché commun et Diversification économique	Renforcement des capacités du Gabon sur les politiques commerciales et de concurrence
	Renforcement des capacités du Gabon sur les négociations commerciales
	Programme Qualité et Mise à niveau Gabon.

A compléter par l'équipe CEMAC

- Description de chaque projet ;
- Identification des bénéficiaires ou de la localisation
- Principales activités du côté camerounais
- Part du coût dans le PER volet Cameroun

2.2.1.2. Les projets intégrateurs du Gabon pour les années 2016-2025

A sélectionner sur proposition de la Cellule nationale

Prenant en compte les possibilités de report qu'offre la programmation glissante, une démarche sélective des projets est adoptée, sous-tendue par le réalisme dans la détermination du niveau des priorités et de la capacité d'absorption du financement à mobiliser. Cette démarche a abouti à la définition des critères de sélection ci-après :

4. le caractère intégrateur des projets (application du principe de « subsidiarité ») ;
5. le caractère prioritaire des projets tout en tenant compte de leur maturité avérée ainsi que de leur faisabilité sur la période du programme ;
6. le non disponibilité de tout ou partie du financement pour le projet.